

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/4436
18 août 1960

ORIGINAL : FRANCAIS

CABLOGRAMME EN DATE DU 17 AOUT 1960 ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE GABONAISE

La République gabonaise, ayant accédé le 17 août à la pleine et entière indépendance, désire assumer intégralement ses nouvelles responsabilités sur le plan international et apporter sa coopération aux activités de la communauté des Nations Unies. Mon gouvernement a décidé de solliciter sans tarder l'admission de la République gabonaise comme Membre des Nations Unies. J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir, conformément à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies, soumettre la candidature de la République gabonaise aux délibérations du Conseil de sécurité en vue d'obtenir les recommandations nécessaires à son inscription à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale. Le Gouvernement de la République gabonaise déclare accepter les obligations que comporte la Charte des Nations Unies et être en mesure de les remplir. Il s'engage solennellement à s'y conformer en toute loyauté et conscience. Veuillez agréer, etc.

Signé : Léon M'BA
